

A i d e - m é m o i r e

Documents autorisés aux examens supérieurs écrits et oraux pour dirigeant/es de maintenance DDM et en Facility Management DFM

Examens écrits

Les examens ont lieu d'après la procédure "non-open-book". Il est possible d'utiliser comme moyens auxiliaires les résumés mentionnés ci-dessous, stylos et calculatrices.

Résumés

Pour la matière 1 *Maintenance (DDM)*, resp. *Facility Management (DFM)* deux feuilles A4 (écrites recto-verso) sont autorisées comme résumé personnel. Pour les matières 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, seule une feuille A4 (écrite recto-verso) est autorisée comme moyen auxiliaire.

Les résumés mentionnés autorisés peuvent être utilisés pendant toute la durée de l'examen.

Il faut alors prendre en compte les critères suivants:

1. Le résumé sera apporté **relié par le candidat**.
2. Le résumé est **composé de 9 feuilles A4**.
Les feuilles **ne sont pas** laminées et non-plus dans des pochettes transparentes, etc.
3. L'examineur **contrôle et compte** le résumé (**au total 9 feuilles A4**).
4. L'examineur **perfore** le résumé **en haut à droite, à 2 x 2 cm du bord**.
Veuillez laisser de la place en conséquence. Voir exemple "spécimen résumé", page 1 (à trouver dans le secteur « download » sur notre homepage).
5. Le résumé ne doit **pas quitter la salle d'examen durant toute la durée de l'examen**.

Non autorisé

PC, ordinateur portable, tablette, smartwatch, téléphone portable et autres supports tels que matériels de formation, manuels, etc.

Selon la matière de l'examen, l'organisation de l'examen met à la disposition des candidats des moyens auxiliaires tels que le Droit des obligations dans la branche droit, des formules (sciences économiques, immobiliers, technique etc.) et des directives (SUVA), dans la mesure où ceux-ci sont nécessaires à la solution des questions posées.

Examens oraux

Pour les épreuves orales, aucun matériel visuel (modèles, etc.) n'est autorisé.

Autorisés sont 5 feuilles/documents (plans, photos, croquis, etc.), qui remplacent le matériel d'illustration.